



DSES - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

**Aux entreprises membres de la
Fédération des Entreprises Romandes**
Rue de Saint-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 11

N/réf. : SMC

Genève, le 5 août 2020

Concerne : Dépistage au retour de voyage chez des personnes asymptomatiques

Madame, Monsieur,

Le service du médecin cantonal a intensifié l'accès au dépistage du COVID-19, avec mise en place de filières rapides, pour détecter rapidement les personnes symptomatiques ou qui remplissent les critères de test. Cela permet de prendre des mesures pour interrompre les chaînes de transmission.

Actuellement, de nombreuses personnes se font dépister sans répondre aux critères. Cela est non seulement inutile mais surcharge également les capacités de prise en charge des patients dans les sites de prélèvement.

Dans ce contexte, nous vous rappelons que l'Office fédéral de la santé publique a émis des recommandations claires sur les indications au test par PCR.

Ainsi, un test par PCR est recommandé pour :

- les personnes présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19;
- les personnes asymptomatiques, dans le cadre de l'investigation d'une flambée, sur ordre du service du médecin cantonal;
- les personnes asymptomatiques ayant reçu une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid.

Un test par PCR n'est en revanche **pas recommandé** pour :

- les personnes en isolement avant le retour au travail, car le test peut rester positif pendant une période prolongée bien que la personne ne soit plus contagieuse;
- **les personnes revenant d'un séjour à l'étranger avant la reprise du travail**, car un résultat négatif peut se positiver les jours suivants;
- les personnes nouvellement engagées.

Par ailleurs, depuis le 6 juillet, toute personne en provenance de certaines régions à risque doit se mettre en quarantaine durant dix jours. L'OFSP tient une liste des régions concernées, qu'il actualise régulièrement. En dehors de ces régions, aucune mesure autre que les mesures d'hygiène et de conduite n'est recommandée.

A noter également que les tests sérologiques qui détectent dans le sang les anticorps spécifiques contre ce coronavirus ne permettent pas de confirmer la présence d'une immunité protectrice. Ils ne sont donc pas recommandés dans ce contexte.

Dans la situation actuelle de recrudescence des cas de COVID-19 dans le canton de Genève, nous vous rappelons l'importance d'appliquer scrupuleusement les mesures de prévention, à savoir les règles d'hygiène et de conduite au sein de vos entreprises avec l'application d'un plan de protection pour les entreprises accessibles au public afin de freiner l'évolution de l'épidémie.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Docteur Aglaé Tardin
Médecin cantonale